



3-1593
SOCOTEC EQUIPEMENTS
Agence Équipements Quimper
6 Rue François Lemarie
29000 QUIMPER
Tél. : (+33)2.98.90.37.37

Dossier : 92420NK1168

Le présent document est un extrait des observations mentionnées dans le rapport d'inspection des installations électriques n° 92420/26/2717.

Ce document, destiné à faciliter l'exploitation du rapport précité, ne se substitue pas à ce dernier.

Nous avons classé les observations selon deux critères :

- la priorité de la mise en conformité
- la rubrique réglementaire la caractérisant.

Vous trouverez sur la page suivante les représentations graphiques de ces classements.

Pour ce qui concerne la priorité d'intervention, il s'agit d'une priorité théorique proposée par SOCOTEC. Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction des risques particuliers liés à l'exploitation des installations.

**EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
N° 92420/26/2717**

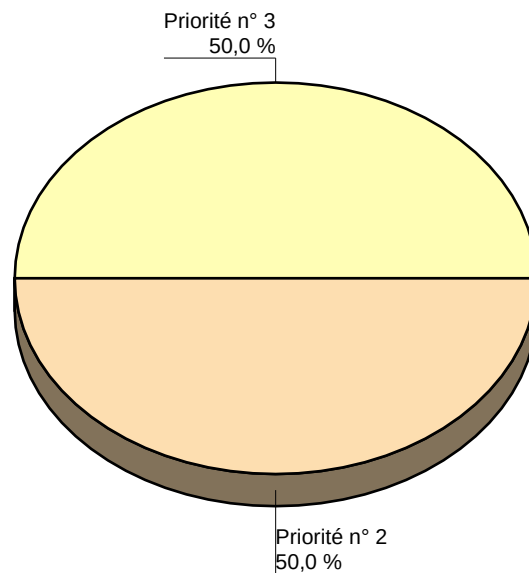
ABRI DU MARIN
92420
Quai Jacques de Thézac
29120 SAINTE MARINE

Date de vérification : 10/06/2026

Vérificateur : DANIEL Dylan

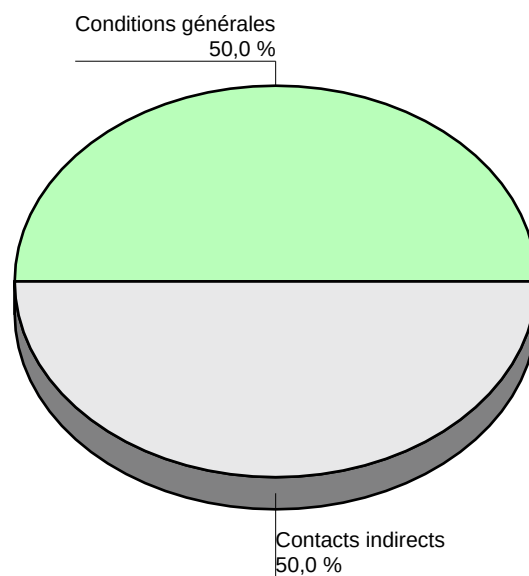
Répartition par priorités

Priorité	Nombre
Priorité n° 2	1
Priorité n° 3	1



Répartition par rubriques d'observation

Rubrique d'observation	Nombre
Contacts indirects	1
Conditions générales	1



N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
1	G.	3	<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u> <u>ABRI DU MARIN</u> RDC ACCUEIL - Lampe au dessus bibliothèque 02/02/2023 : Câble d'alimentation sans conducteur de protection. <i>A remplacer.</i> 2NDE SALLE D'EXPO - 2nde PC à droite depuis la porte vers l'étage		
2	C.I.	2	10/06/2026 : Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre avec une valeur inférieure à deux Ohms.</i>		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs	C.I. Contacts indirects	D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique
I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques	D.E. Danger d'explosion	G. Conditions générales